

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<u>Extrait du Registre des Délibérations</u> Conseil Communautaire, Séance du : 23 avril 2026	L'an Deux Mille Vingt-Six, le 23 avril à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni en séance publique ordinaire à la Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques BROUILLET, Président
---	--

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier,
BEUVELOT Gérard, BLOT Michel, BORIE Daniel, BORIE Sébastien, BOUQUET Thierry,
BROUILLET Jean- Jacques, CAPO-VIGIER Emmanuelle, CARRERE Nathalie, CAYSSILLÉ Didier,
CONGÉ Marie-Yvonne, CORIOU Floriane, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie,
DARTIGOLLES Hélène, DELPY Jean-Luc, GRIFFEILLE Martine, LAFON Joël, LAGRÈZE Georges,
LARIVIERE Yvette, LAURENT Nathalie , LE CORRE José, MAGNOL Éric, MALBEC Sébastien,
MARSAND Michel , PAILLAS Lionel, PICCOLI Jacques, PINSOLLES Sophie, RANGER Pierre,
REGOURD Vanessa, REYNES Julien, ROSEMBAUM Marie-Claire, ROUBY Chantal, SÉGALA Jean-
François, SEMIROT Marie-Hélène, SICOT Maryse, SOTTY Caroline, STARCK Josiane,
VIGOUROUX Nadine.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**

Néant.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Madame GRIFFEILLE Martine procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François
Monsieur JURQUET Bernard procuration à Madame DARTIGOLLES Hélène
Monsieur LABROUE Cédric procuration à Madame LARIVIERE Yvette
Monsieur LAPORTE Christian procuration à Monsieur BROUILLET Jean- Jacques
Monsieur LAPOUGE Maurice, procuration à Monsieur COSTES Jean-Louis
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur BORIE Daniel
Monsieur MUCHA Jean-Luc procuration à Monsieur LE CORRE José
Madame TALET Marie-Lou, procuration à Madame SICOT Maryse
Monsieur TIJDENS Nantko, procuration à Madame PINSOLLES Sophie

Secrétaire de Séance : REYNES Julien	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 41 Pouvoir(s) : 9 Votants : 50
---	--

AR Prefecture

047-200068930-20260423-2026C88DGRF-DE
 Reçu le 04/05/2026
 Publié le 04/05/2026

Madame Marie COSTES, Vice-présidente, rappelle au Conseil Communautaire la délibération n°2024C58DAF du 27 juin 2024, relative à la mise en place d'une autorisation de programme n°2024-6 pour l'OPAH intercommunale.

Cette autorisation de programme a été créée pour donner suite à la délibération 2024B50DTUH en date du 4 avril 2024, par laquelle le Conseil Communautaire a décidé de signer de la convention OPAH et de la mise en place d'un dispositif d'aides financières (aides aux travaux) à destination des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs.

Madame Marie COSTES, Vice-présidente, explique qu'il convient de procéder à une actualisation de l'autorisation de programme pour tenir compte des révisions de prix sur l'ingénierie et également un ajustement de crédits de paiement sur les primes aux propriétaires occupants (CP 2026 : + 10 000 € - CP 2027 : - 10 000 €) compte tenu du nombre de dossiers d'aide en cours.

Madame Marie COSTES, Vice-présidente, propose au Conseil Communautaire l'actualisation n°1 suivante :

AP 6 - OPAH	MONTANT TOTAL OPERATOIN	Réalisé 2024	Réalisé 2025	CP2026		CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
				budgetisés (CP 2026 + CP 2025 non réalisés + Reports 2025)	Actualisation n°1				
OPERATION 1037 - DEPENSES TTC	579 550,00 €	59 762,50 €	150 874,00 €	195 938,50 €	14 060,00 €	105 415,00 €	35 000,00 €	14 500,00 €	4 000,00 €
Primes propriétaires occupants	145 200,00 €		6 350,00 €	41 650,00 €	10 000,00 €	33 700,00 €	35 000,00 €	14 500,00 €	4 000,00 €
Ingénierie (TTC)	434 350,00 €	59 762,50 €	144 524,00 €	154 288,50 €	4 060,00 €	71 715,00 €			
Ingénierie (HT)	361 958,33 €	49 802,08 €	120 436,67 €	128 573,75 €	3 383,33 €	59 762,50 €			
	MONTANT TOTAL	Réalisé 2024	Réalisé 2025	CP 2026	Actualisation n°1	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
RECETTES TTC	680 924,00 €	59 762,50 €	150 874,00 €	169 930,00 €	4 060,00 €	115 415,00 €	35 000,00 €	14 500,00 €	4 000,00 €
Subvention ANAH (Ingénierie)	450 536,00 €		105 434,00 €	115 034,00 €		115 034,00 €			
Part fixe (35% HT)	167 336,00 €		41 834,00 €	41 834,00 €		41 834,00 €			
Part variable	283 200,00 €		63 600,00 €	73 200,00 €		73 200,00 €			
Autofinancement	230 388,00 €	59 762,50 €	45 440,00 €	54 896,00 €	4 060,00 €	381,00 €	35 000,00 €	14 500,00 €	4 000,00 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
 le Conseil Communautaire

1°) - Approuve la modification 1 de l'autorisation de programme n°2024-6 - « OPAH Intercommunale » de Fumel Vallée du Lot :

➤ Actualisation 1 de l'autorisation de programme n°2024-6

AP 6 - OPAH	MONTANT TOTAL OPERATOIN	Réalisé 2024	Réalisé 2025	CP2026		CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
				budgetisés (CP 2026 + CP 2025 non réalisés + Reports 2025)	Actualisation n°1				
OPERATION 1037 - DEPENSES TTC	579 550,00 €	59 762,50 €	150 874,00 €	195 938,50 €	14 060,00 €	105 415,00 €	35 000,00 €	14 500,00 €	4 000,00 €
Primes propriétaires occupants	145 200,00 €		6 350,00 €	41 650,00 €	10 000,00 €	33 700,00 €	35 000,00 €	14 500,00 €	4 000,00 €
Ingénierie (TTC)	434 350,00 €	59 762,50 €	144 524,00 €	154 288,50 €	4 060,00 €	71 715,00 €			
Ingénierie (HT)	361 958,33 €	49 802,08 €	120 436,67 €	128 573,75 €	3 383,33 €	59 762,50 €			
	MONTANT TOTAL	Réalisé 2024	Réalisé 2025	CP 2026	Actualisation n°1	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
RECETTES TTC	680 924,00 €	59 762,50 €	150 874,00 €	169 930,00 €	4 060,00 €	115 415,00 €	35 000,00 €	14 500,00 €	4 000,00 €
Subvention ANAH (Ingénierie)	450 536,00 €		105 434,00 €	115 034,00 €		115 034,00 €			
Part fixe (35% HT)	167 336,00 €		41 834,00 €	41 834,00 €		41 834,00 €			
Part variable	283 200,00 €		63 600,00 €	73 200,00 €		73 200,00 €			
Autofinancement	230 388,00 €	59 762,50 €	45 440,00 €	54 896,00 €	4 060,00 €	381,00 €	35 000,00 €	14 500,00 €	4 000,00 €

2°) - Dit que les crédits de paiement seront inscrits automatiquement dans les budgets des années considérées. Leur suivi sera retracé dans les annexes budgétaires prévues à cet effet ;

3°) - Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

AR Prefecture

047-200068930-20260423-2026C88DGRF-DE
Reçu le 04/05/2026
Publié le 04/05/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fumel, le 23 avril 2026

Le Secrétaire de séance,



Le Président,



Julien REYNES

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Jean-Jacques BROUILLET

Certifié exécutoire le : 04 mai 2026

Reçu en Préfecture le : 04 mai 2026

Publié ou Notifié le : 04 mai 2026
